

Super-Phénix: le vent tourne

Tout passe, tout casse, tout lasse: voilà maintenant qu'Electricité de France soi-même en vient à douter publiquement de l'avenir du surgénérateur de Creys-Malville, Super-Phénix. «Libération» rapporte (édition des 8/9.12.1984) une déclaration du président d'EDF, Marcel Boiteux, qui précise en substance (sur le site même de la centrale) que «les centrales à neutrons rapides du type Super-Phénix resteront, en raison des coûts, dans le domaine des prototypes, alors qu'on envisageait une filière industrielle...». A l'origine de ce pessimisme, une certaine détente sur le marché mondial de l'uranium et des dépassements financiers vertigineux au chapitre construction (toujours selon

«Libération», les experts d'EDF constatent que les Super-Phénix «ne seraient rentables que si l'uranium doublait de prix et si on arrivait à diminuer les frais de construction d'environ 40%).

Même si Marcel Boiteux n'a, pour le moment, semble-t-il, pas encore convaincu les milieux gouvernementaux français de l'énergie de la pertinence de son analyse, Super-Phénix a du plomb dans l'aile. Où les contingences économiques rejoignent les thèses de l'opposition antinucléaire.

Reste à savoir si Creys-Malville sera tout de même mis en activité et si oui, dans quelle mesure le gouvernement français poursuivra ses investissements de mise au point, su le plan technique, mais aussi dans le domaine crucial de la sécurité. Tant il est vrai qu'il y a une sérieuse différence de rentabilité

SUITE ET FIN AU VERSO

LE COQ ET L'AUTRUCHE

Armes nucléaires franco-suisse...

On sait que les installations de Super-Phénix devaient être un maillon important de la chaîne de fabrication des armes nucléaires françaises, tel était en tout cas le souhait, maintes fois répété, du Commissariat à l'énergie atomique.

Il est possible que l'intervention de Marcel Boiteux et de l'EDF ne soit que l'expression d'un ras-le-bol «civil» et que les perspectives militaires demeurent telles quelles, voire même se trouvent renforcées «de facto».

Nouveau problème de conscience pour la Suisse, car personne ne se cache que du plutonium (70 kg) «en provenance» de Mühleberg est utilisé à Super-Phénix... Utilisation «civile» ou militaire, dès lors?

Répondant ces tous derniers jours à une question

du conseiller national socialiste zurichois Braunschweig sur l'usage de ce fameux plutonium «suisse», le Conseil fédéral préférerait la politique de l'autruche — nous citons textuellement:

La France, en tant que détentrice d'armes nucléaires, est libre de disposer d'installations destinées à la production de matériel fissile adéquat pour de telles armes. De plus elle peut décider sans contrainte laquelle de ses activités nucléaires est destinée à la production d'armes atomiques. Il n'appartient pas au Conseil fédéral de s'immiscer dans les affaires relatives au programme d'armement d'un Etat tiers. En revanche, ce qui importe au Conseil fédéral c'est que l'utilisation pacifique du combustible nucléaire suisse livré à la France soit garantie, de même que l'utilisation pacifique de la part de la matière produite à partir du combustible livré, ce qui est le cas.

Après l'abandon, ou la mise en veilleuse de la filière «civile» de Super-Phénix, sera-t-il encore possible de se cacher la réalité de cette façon-là?

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 755 13 décembre 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Abonnement
pour une année (1985): 60 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis

755

Super-Phénix: le vent tourne

entre des milliards engloutis dans un prototype sans avenir ou des milliards consentis pour l'élaboration du premier modèle d'une série, avec des perspectives commerciales intéressantes en fin de compte (répartition des frais de projet sur plusieurs unités).

Il a là des éléments nouveaux d'appréciation de la situation qui imposent pour le moins la reprise d'un dialogue régional entre autorités genevoises et autorités françaises compétentes, si l'on se rappelle que Genève est directement concernée par les problèmes qui pourraient se poser sur le site de Creys-Malville.

L. B.

DEUXIÈME PILIER

L'expérience suédoise

Entrée en vigueur du deuxième pilier: nos réserves, nos critiques à l'endroit de cette nouvelle institution dans la forme qu'elle a prise après des années de contorsions politiques et techniques, largement détaillées dans ces colonnes depuis longtemps, se vérifient en grande partie; nous y reviendrons, mais il faut bien admettre que les échéances sont maintenant inéluctables. S'il subsiste encore une certaine marge de manœuvre, c'est sans doute dans la gestion des fonds récoltés («l'affaire du siècle», comme nous aimions à la décrire il y a une dizaine d'années).

Et là, un petit détour par la Suède s'impose, pour voir comment prennent forme là-bas les «fonds collectifs des salariés», qui fonctionnent déjà

depuis neuf mois et qui, par certains côtés, rappellent ce que pourrait être aussi le deuxième pilier chez nous. A condition que les organisations de salariés réclament, dans la gestion des caisses, une politique déterminée de placement, s'appliquant au moins aux montants qui proviennent des cotisations des salariés (cf. DP 705, 10 novembre 1983, «Modèle suédois. Fonds collectifs des salariés»).

Rappel. Les «fonds collectifs des salariés», en Suède, sont alimentés par les bénéfices des entreprises lorsqu'ils atteignent un certain montant, toutes déductions faites, notamment les amortissements utiles. Une taxe annuelle de 20% vise le bénéfice net, distribuable, soit immédiatement, soit à terme lors des augmentations de capital social que les actionnaires anciens souscrivent à des conditions préférentielles. Les montants ainsi récoltés servent à l'acquisition d'actions, étant entendu que les «fonds collectifs des salariés» ne détiendront en aucun cas des participations majoritaires à l'intérieur des entreprises (sous la législation actuelle, la constitution de ces fonds, qui progresse à raison de 1,5 à 2 milliards de couronnes par an, cessera en 1990). But: «Accroître le capital productif et favoriser la participation des travailleurs aux grands choix économiques.»

Dès les premiers instants, l'opposition patronale à cette expérience a été totale: atteinte à la liberté des entrepreneurs!

Aujourd'hui, l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation et des branches connexes, l'UITA, fait écho aux bilans qu'il est possible de dresser (Bulletin «Informations», 9-10/1984) après la publication des premières indications sur la façon dont été investis les fonds disponibles. Dédramatisation totale! Citons: «En septembre, les cinq fonds régionaux créés par le parlement en décembre dernier et mis en place en janvier étaient dotés de 1,5 milliard de couronnes (180,5 millions de dollars) dont 200 millions seulement investis sur le marché boursier de Stockholm, le reste étant

placé en bons du trésor. Jusqu'ici, les investissements ont été faits dans l'industrie plus que dans l'immobilier ou le marché financier, ce qui correspond à l'idée du mouvement syndical de favoriser la production. Les prévisions des opposants selon lesquelles ces fonds seraient dirigés vers des sociétés ou des régions en fonction de priorités d'emploi ou de critères politiques ne se sont pas réalisées.» Mais la bataille est loin d'être gagnée, si elle est au moins engagée: «Les trois partis d'opposition promettent tous en chœur de supprimer les fonds s'ils remportent les élections législatives contre les sociaux-démocrates en automne prochain. Certains industriels prétendent que l'activité des fonds est artificiellement ralentie pour limiter tout débat à leur sujet jusqu'aux élections. Les partisans des fonds répondent qu'ils suivent simplement la politique qu'ils avaient toujours annoncée.»

URNES À TOUS PRIX

La démocratie sweepstake

Les Arts et métiers de la ville de Zurich ont lancé un référendum contre les nouveaux statuts de la caisse de pension du personnel communal. Un jour avant l'échéance du délai il manquait encore 200 signatures. Le lendemain, l'association déposait sa demande munie de 4140 signatures — la barre est fixée à 4000.

Après contrôle, 290 signatures ont été annulées, dont celles de personnes décédées depuis belle lurette.

A l'analyse, on a découvert que plusieurs personnes ont signé pour des parents et des amis. Mais la preuve d'une action concertée ne pourra probablement pas être faite. Le secrétaire de l'association met ces «erreurs» sur le compte de la multiplicité des référendums lancés actuellement par les milieux des arts et métiers: droit du mariage, garantie contre les risques à l'innovation. Touchante, cette volonté soudaine du commerce et

de l'industrie de faire participer les citoyens aux décisions politiques. Après les récentes campagnes référendaires du type «dire n'importe quoi pourvu que ça rapporte des voix», s'achemine-t-on vers des consultations populaires à tout prix? C'est vrai que Denner a déjà montré la voie en rémunérant son personnel pour la récolte de signatures et en récompensant les plus zélés par un concours richement doté. Démocratie sweepstake.

BERNE

Le Conseil éclaté

Elections communales dans la Ville de Berne et dans quelques grandes communes des environs: l'affirmation de l'Action nationale a fait les gros titres de la presse de ce côté-ci de la Sarine; mais il vaut la peine d'aller voir d'un peu plus près comment s'organise le monde politique bernois. Points de repère et sujets d'étonnement, pour marquer le coup:

— Il y a tout d'abord cette augmentation du nombre des partis représentés au «législatif» bernois: onze partis pour 80 conseillers de la seule Ville de Berne, voilà qui tranche avec une image de monolithisme couramment répandue (à Ostermundigen, huit partis pour 40 conseillers). C'est que l'absence de quorum permet d'avoir un élu avec 1,28% des suffrages (PSO); une barre qui n'est finalement pas un obstacle sérieux à l'accession à la députation, à tel point qu'une seule des formations en lice n'est finalement pas représentée, l'Union démocratique fédérale (1,1%). A titre de comparaison, les urnes n'ont donné plus de 10% des suffrages qu'à trois partis, de 7 à 10% qu'à deux, et de 5 à 7% qu'à l'unique PDC qui ne sera du reste représenté à l'exécutif que grâce à l'alliance bourgeoise et au scrutin proportionnel.

— Il y a aussi le recul du parti socialiste qui perd des électeurs à droite, un petit peu, mais aussi à gauche: perte de quatre sièges à Berne-Ville, mais

gain d'un siège par une liste de gauche entraînée par le PSO et comprenant, entre autres, le Parti du travail, gain semblable des POCH. A Ostermundigen, les socialistes ont aussi perdu quatre sièges, dont trois ont été conquis par l'extrême-gauche (POCH deux, Alternative démocratique un). A Muri, les deux sièges socialistes perdus sont revenus au centre gauche (pas d'extrême-gauche en lice): Forum un et Evangéliques populaires un. Pas besoin de multiplier les exemples pour illustrer cette redistribution des cartes dans l'électorat traditionnel de gauche, autrefois réuni sous le symbole des trois flèches, parti, syndicat et coopérative.

— A relever, toujours dans la Ville de Berne, que la perte de deux sièges par l'UDC (nouveau: 7) est importante, puisqu'elle rejette ce parti au quatrième rang, derrière l'Action nationale, qui confirme ses positions aux dernières élections cantonales et nationales.

— Curiosité qui retentira certainement sur la gestion municipale: à l'Exécutif bernois de sept membres, une entente des trois partis bourgeois a obtenu la majorité avec 38,9% des suffrages; cela ne lui donne pourtant qu'une faible position au «législatif» avec 29 élus (18 radicaux, 7 UDC, 4 PDC); en face, il y aura 23 socialistes, 7 représentants de trois partis d'extrême-gauche (4 POCH, 2 Alternative démocratique, 1 PSO), 9 élus de l'Action nationale et 12 centristes (6 Jeune Berne, 3 Adi, 3 Evangéliques populaires).

— Un peu d'histoire: au début de ce siècle, il y a huitante ans, «le législatif» de Berne comptait déjà 80 membres. Le parti radical dominait avec 35 élus; il y avait en outre 28 socialistes et 17 conservateurs. Cette présence de trois grands partis s'est vue contestée, à droite après la première guerre mondiale, à gauche depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

— Terminons par les sondages! Le quotidien «Berner Zeitung» avait chargé l'institut lausannois MIS de prendre le pouls des électeurs (trices) avant le scrutin. Pas très satisfaisant pour la Ville de Berne, mais intéressant à Ostermundigen où le

nom du maire a été annoncé à l'avance, en quelque sorte, malgré la faible différence de voix séparant finalement les deux candidats en lice.

PS. Personnel. Theres Giger, journaliste, entre autres correspondante de «24 Heures», a été brillamment réélue au troisième rang de la liste radicale.

TRANSPORT

Prix verts

Quelques abonnements écologiques des transports en commun alémaniques:

Bâle, abonnement pour la protection de l'environnement, 35 francs par mois, introduction le 1^{er} mars dernier.

Berne, laissez-passer pour l'environnement, 35 francs par mois (350 par année), introduction le 1^{er} novembre.

Zurich, la carte arc-en-ciel, 45 francs par mois, transmissible, introduction le 1^{er} janvier 1985.

Qui propose mieux?

DOMAINE PUBLIC

Cadeau

Pointent les fêtes et le casse-tête des cadeaux! Pourquoi chercher plus loin que le bout de votre nez: les personnes à qui vous voulez du bien seraient certainement ravies de recevoir «Domaine Public» de votre part pendant une année entière (avec DP, Noël toutes les semaines).

Vous nous indiquez (clairement...) les coordonnées des heureux bénéficiaires; et nous nous chargeons du reste, petit mot à l'appui (toutes les indications pour le paiement d'un abonnement en première page).

PS. D'ores et déjà merci à toutes celles et à tous ceux qui nous ont renouvelé leur confiance pour l'année prochaine.

Les horlogers respecteront la Constitution

Egalité de rémunération entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale: un beau principe gravé dans le marbre de l'article 4 alinéa 2 (troisième phrase), inséré dans la Constitution fédérale après votation populaire le 14 juin 1981. Un beau principe, mais qui n'est de loin pas encore entré dans les faits: par crainte de représailles, du licenciement toujours possible, il ne s'est, depuis trois ans, pas trouvé de travailleuse du secteur privé pour porter sa fiche de paie devant un tribunal...

D'un côté, un droit, de l'autre, aucune procédure concrète pour en assurer le respect. Un défi à la raison qui a conduit Yvette Jaggi à déposer une initiative parlementaire au Conseil national pour demander une législation d'application.

TROIS ANS DE NÉGOCIATIONS

Les syndicats, pour leur part, ont trouvé dans la Constitution une nouvelle légitimité pour une ancienne revendication. C'est ainsi que la convention collective de l'horlogerie en vigueur jusqu'à fin 1985 prévoyait à sa signature, en 1980, l'obligation de reprendre des négociations sur cette question en cas de succès le 14 juin 1981. Trois ans plus tard, un accord sur l'égalité de rémunération est en passe d'être signé entre la Convention patronale de l'horlogerie et la FTMH; il fera partie intégrante de la convention collective de la branche, surtout présente en Suisse romande.

Trois ans de négociations ardues pour en arriver à un progrès majeur: la possibilité effective de sanctionner une inégalité de rémunération, au prix d'une concession sur le principe: alors que l'article constitutionnel s'applique dès 1981, l'accord de l'horlogerie prévoit une période transitoire, dès le

1^{er} janvier 1986, durant laquelle une inégalité de 5% au plus pourra être tolérée (c'est de toute façon bien moins que certaines différences actuelles); mais toute inégalité de rémunération devra être éliminée pour le 15 mai 1987, jour du cinquantième anniversaire de la convention collective de l'horlogerie!

Au fil des navettes entre les assemblées des délégués de la Convention patronale et des horlogers de la FTMH, les négociateurs de l'accord ont défini les critères qui permettront l'évaluation et la comparaison de la valeur du travail (et qui sont donc sans référence aucune au sexe ou à la situation familiale du travailleur). De la sorte, et sans qu'il soit nécessaire qu'un homme effectue un travail *identique* à celui d'une femme moins payée que lui, il sera possible de déterminer si la variation de salaire entre eux correspond strictement à la différence de valeur entre leurs emplois ou non.

Précisons tout de même que tout cela n'ajoute rien à l'article constitutionnel, qui contient déjà l'idée d'une égalité de valeur et non d'une égalité littérale. Ce qui est nouveau, c'est la possibilité pour le syndicat d'intervenir, en lieu et place des intéressés, et de manière collective le cas échéant. Et c'est le recours aux instruments conventionnels de résolution des conflits de travail: évocation de la question entre secrétaires syndical et patronal, d'abord sur le plan local, puis au besoin sur le plan natio-

ÉGALITÉ

Ce n'est qu'un début...

Le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes est ancré dans la Constitution fédérale depuis 1981. Sa concrétisation se fait attendre. La Confédération n'a toujours pas fait connaître son programme de révisions législatives et n'hésite pas

à prendre des décisions contraires à l'égalité — prévoyance professionnelle et AVS notamment. Quant aux cantons, ils traînent les pieds. Trois d'entre eux — Fribourg, Zurich et Lucerne — sont présentement mis en accusation devant le Tribunal fédéral pour pratiques discriminatoires dans le cadre de l'enseignement obligatoire.

UN EXEMPLE

De la belle ouvrage pour les négociateurs (côté syndical, présence efficace de l'avocate genevoise Christiane Brunner, par ailleurs présidente du Syndicat des services publics), qui donne aux travailleurs un moyen d'agir et aux employeurs une image de marque de patrons modernes. Un exemple qui devrait faire école rapidement dans d'autres branches, après ratification de cet accord par l'assemblée des délégués de la Convention patronale, prévue pour février 1985.

On n'aura pas pour autant fini de parler de l'égalité entre hommes et femmes dans l'horlogerie: le principe l'*accès* égal (des femmes aux emplois traditionnellement masculins, des hommes aux emplois traditionnellement féminins), lui aussi contenu dans l'article constitutionnel et lui aussi lettre morte, ne figure pas dans l'accord mais fait partie des revendications de la FTMH pour le renouvellement de la convention collective.

Parfois, la discrimination n'ose pas dire son nom. Ainsi dans une commune zurichoise: une élève du

degré secondaire s'est vue refuser la possibilité de suivre l'enseignement de dessin géométrique parce que la couture, obligatoire pour les filles, se donnait aux mêmes heures. Il a fallu un recours de la famille auprès de l'instance supérieure pour obtenir gain de cause.

Des femmes qui ne sont pas à la fête, ce sont les femmes de l'Union démocratique du centre. Elles n'ont aucune représentante au sein de la fraction aux Chambres fédérales et les électrices boudent leur formation politique: 29% de suffrages féminins aux dernières élections fédérales contre 41% quatre ans plus tôt. Il est vrai que les propos mâles et musclés du conseiller national zurichois Christoph Blocher lors du débat sur la révision du droit du mariage et le lancement du référendum (Blocher, promoteur) contre cette révision ne vont guère arranger les choses. Lors d'une récente conférence des femmes de l'UDC, n'a-t-il pas affirmé que les femmes, dans les milieux où ce parti est implanté, ont autre chose à faire que de la politique?

CROISSANCE GENEVOISE

Tout avoir à la fois

La proche fin du deuxième millénaire y est sûrement pour quelque chose. On sait que les sociétés, comme les individus, aiment à scander leur histoire de dates repères. Réaffirmation de leur existence, mais aussi occasion de réfléchir à l'avenir.

A Genève, l'exiguïté du territoire, le sentiment d'être à l'étroit, favorisent les interrogations sur l'échéance de l'an 2000. Les débats se multiplient: quelle dimension optimale pour la cité du bout du lac, faut-il stopper la croissance démographique? Tout récemment l'Institut de la Vie genevois conviait le public à une table ronde animée par des politiciens, un professeur d'université et un représentant des milieux immobiliers. Si le sujet est à la

mode, il n'attire pourtant pas les foules: deux cents personnes à peine pour penser l'avenir.

Il faut dire que les réponses apportées nous ont laissés sur notre faim. Peut-être parce que les bonnes questions n'ont pas encore été trouvées, parce que, dans notre recherche d'une image de l'avenir, nous sommes obnubilés par le présent.

Le diagnostic, tout d'abord. La croissance du trafic, la pollution atmosphérique, la destruction du tissu urbain, les atteintes au paysage sont des réalités objectives. En rendre responsable globalement l'évolution démographique et en déduire qu'il faut prévoir une limitation de la population est un raccourci audacieux qui relève d'une pensée foncièrement conservatrice.

Cette qualité de vie qui fait défaut est-elle vraiment le résultat d'un trop-plein d'habitants? Ou la conséquence de notre incapacité à organiser — transports, urbanisme — les conditions de vie d'une cité plus peuplée? Choisir d'emblée le premier terme de l'alternative, c'est bien refuser l'autocritique et faire des nouveaux arrivés potentiels les boucs émissaires de nos insatisfactions.

Genève ne dispose pas d'un territoire extensible, certes. Le problème du logement y est déjà aigu, d'accord. Mais au nom de quels critères fixer un plafond maximum de population? La Genève de 800 000 habitants était l'objectif à la mode des années soixante. Le standard de 430 000 âmes semble s'imposer aujourd'hui, parce que telle serait la capacité de la zone à bâtir. Mais pour y bâtir quoi, des gratte-ciel ou des villas? Et dans cette zone à bâtir, quelle est l'importance de la zone villas? Pourra-t-on longtemps tolérer que certains s'étaient sur plusieurs milliers de mètres carrés, alors que d'autres s'entassaient le long des axes routiers? Et les résidences secondaires — des milliers à Genève — sont-elles compatibles avec l'exiguïté du territoire? Penser à une limite de population, c'est aussi s'interroger sur l'utilisation actuelle des logements. Encore une fois, vouloir figer une situation sans remettre en question cette dernière, c'est ne faire guère mieux que les adeptes de l'Action nationale.

Si Genève attire Confédérés et étrangers, c'est parce qu'il s'y crée des emplois. C'est aussi parce que le regroupement familial des immigrés se réalise; et ce droit, il n'est pas question de le remettre en cause. Mais alors, il faudra bien contrôler le flux à la source, restreindre sévèrement le nombre de nouveaux saisonniers.

L'un des orateurs a préconisé un développement économique sans croissance démographique. C'est-à-dire la création d'entreprises à forts investissements en capital et à main-d'œuvre très spécialisée. Mais quels sont les instruments politiques à créer pour stimuler un tel développement? Finalement, cet équilibre idéal peut-il se concevoir en vase clos? Genève a créé un paradis; merci, c'est complet. Freiner la croissance, stabiliser la démographie, est-ce possible quand, ailleurs, des régions se meurent, faute d'investissements et d'emplois? On le voit, une vision d'avenir qui cherche à dessiner une harmonie entre les activités, entre les différentes affectations du sol, bref, à concevoir une société où il fasse bon vivre, ne peut se dispenser d'intégrer les réalités extérieures à cette société particulière. Et les intégrer dans une perspective de solidarité! Pour ne prendre qu'un exemple tout proche: les Vaudois et les Français ne toléreront pas d'être seulement les gérants des dortoirs et des zones de détente du canton de Genève.

La maîtrise du développement soulève de nombreuses questions; et ces questions, si elles sont toutes posées, risquent bien de nous mettre en face de nos contradictions: logements de qualité, espaces verts, niveau de vie amélioré et malthusianisme démographique, peut-on tout viser à la fois?

Pour l'heure, la vision de l'an 2000 qui prédomine ne façonne guère les actes politiques: Genève se plaint d'un contingent maigrichon de travailleurs étrangers, ronchonne à l'idée d'une péréquation financière plus favorable aux cantons pauvres et poursuit sa course aux équipements collectifs. A ce rythme, le XXI^e siècle risque bien d'engendrer un canton que personne n'aura voulu, mais que le laisser-faire imposera.

A la carte

Je viens de recevoir de ma banque préférée une épaisse enveloppe recommandée contenant (entre autres) ma carte eurochèque pour les deux années qui viennent. J'avoue que les eurochèques me paraissent une chose utile et commode, agréés qu'ils sont de manière très générale en Europe. Bien.

Mais, accompagnant cette carte, je trouve une lettre qui déploie sous mes yeux émerveillés les nouvelles possibilités magiques de ce petit bout de plastique: Bancomat à toute heure et essence à gogo (ou presque). Je continue à lire et je vois que si je ne désire pas profiter de ces avantages, je dois renvoyer signé un formulaire portant au dos le règlement de la carte eurochèque, sans cocher l'indication Bancomat. Fort bien (quoique un peu compliqué).

Sachant m'organiser de manière à ne pas manquer de liquide le dimanche ou à trois heures du matin en semaine, et payant mon essence cash, ma déci-

sion est vite prise. Signons et renvoyons, sans cocher. Mais la suite de la lettre me réserve une surprise. Je cite: «Vous comprendrez que la nouvelle carte eurochèque multiservices ne soit pas gratuite.» Eh! non, il m'en coûtera, pour des services dont je n'ai que faire, 20 francs par an qu'on se permettra de débiter sur mon compte. Autrement dit, ce qui se présentait comme un service utile et gratuit devient un gadget payant totalement superflu en ce qui me concerne. Et inutile de courir à la concurrence; on m'avertit charitablement que «les banques suisses sont convenues d'une taxe annuelle de Fr. 20.— qui est la même quel que soit le nombre des prestations utilisées» (c'est mon indignation qui souligne!).

Il ne me reste plus qu'à baster, ou à renvoyer ma carte, renonçant ainsi (et c'est encore charitablement qu'on m'en informe) à sa fonction de garantie de mes eurochèques, dont je peux faire des papillotes.

Moralité: les banques suisses sont toujours au (multi) service du client...

Catherine Dubuis

PIZZA CONNECTION

Chiasso c'est fini

«Pizza Connection»: difficile aujourd'hui de comprendre dans les détails les tenants et aboutissants de cette opération de «blanchissage» d'argent sale (trafic d'héroïne italo-américain) menée à grande échelle par la mafia entre les Etats-Unis et la Suisse. Chaque jour apporte son lot de révélations, soigneusement orientées pour rééquilibrer les responsabilités des différents intermédiaires impliqués. Nul doute que nous ne sommes pas au bout des gros titres à sensation, puisque la presse italienne est à l'affût et qu'elle n'a pas son pareil («Il Mondo» and co) pour monter en épingle le moindre des indices, la moindre des déclarations.

L'affaire roule sur des dizaines de millions de dollars (jusqu'à un milliard, semble-t-il) qui auraient trouvé refuge (1980-1982) dans les banques suisses. Où l'on retrouve comme par hasard le Crédit Suisse (filiale de Bellinzona), mais aussi la Handelsbank à Zurich, la Banca della Svizzera Italiana (Mendrisio), la Banca di Credito commerciale e mobiliare (Lugano), bref tout un petit monde de la finance tessinois, qui n'a pas l'air d'avoir été échaudé par les précédents crapuleux que l'on sait — il faut lire à cet égard la remarquable page consacrée à une première synthèse des faits connus, parue dans l'édition du 28 novembre dernier du «Tages Anzeiger», sous la signature de Beat Allenbach (titre: «Nun die Mafia auch bei uns»).

A ce stade de l'enquête (menée depuis des mois aux Etats-Unis, arrestations à la clef dans le milieu de la drogue, et ramifications au Tessin), ce qui

frappe d'abord c'est la facilité étonnante avec laquelle les transferts de fonds ont été menés. Opération artisanale, dirait-on, bagages accompagnés bourrés de billets, passages cousus de fil blanc à travers des filiales aux Bahamas de banques suisses, versements auprès de banques suisses à l'étranger; un «recyclage» pas bien malin, dont la «sophistication» était probablement tout à fait adaptée aux soins que prenaient les banquiers à contrôler l'origine des fonds et à leur réticence minimale à prendre le risque de couvrir une opération peut-être douteuse mais juteuse.

Un feuilleton à suivre pour nos lecteurs, de toute évidence, et en particulier pour celles et ceux qui n'avaient pas tout à fait été convaincus par l'offensive de relations publiques menée par les banques au moment du vote sur l'initiative socialiste au début de l'année...

En question, bien sûr, les dispositions de la fameuse «convention relative à l'obligation de diligence lors de l'acceptation de fonds et à l'usage du secret bancaire» (dite convention de diligence), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1977, et encore «améliorée» depuis lors. Un texte par lequel les banquiers s'interdisent, entre autres, d'accepter des fonds que la banque peut reconnaître comme ayant été acquis par des actes qui, selon le droit suisse, sont punissables ou donnent lieu à une extradition, s'interdisent aussi d'offrir leur assistance en matière de fuites de capitaux, de fraude fiscale et d'actes analogues.

Pour apprécier les inévitables et prochains rebondissements de l'affaire de la «Pizza Connection», garder à l'esprit, par exemple, ces lignes délicieuses publiées par l'Union de Banques Suisses, à l'appui de son refus de l'initiative socialiste, dans sa coûteuse page de publicité qui doit toucher chaque mois «plus de quatre millions de lecteurs en Suisse allemande, en Suisse romande et au Tessin»: «(...) Malheureusement les fonds dont les propriétaires légitimes recherchent en Suisse un placement sûr et à l'abri des risques monétaires sont régulièrement confondus avec de l'argent «sale». L'argent n'est pourtant «sale» que s'il provient d'actes criminels

puissables en droit suisse. Il n'est alors couvert par aucun secret bancaire et la Suisse apportera aux autorités étrangères son concours efficace pour la répression de tels délits, dans le cadre de traités d'entraide judiciaire internationaux. C'est pourquoi il est essentiel que les banques contrôlent soigneusement l'identité de chaque nouveau client. Il n'y a guère de pays au monde où ce contrôle soit aussi poussé que chez nous. Pas de clients anonymes, telle est la règle!»

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Réalistes

Secoué, comme tout le monde, par les horreurs de Téhéran, j'ai eu une pensée de reconnaissance émue pour l'ancien conseiller fédéral Graber. En semblables circonstances, bravant la désapprobation d'un grand nombre (le *précédent!* la crainte du précédent!), il avait fait la seule chose, selon moi, qu'il y avait à faire: agir de telle manière que les otages aient la vie sauve — quitte à en passer par les exigences des ravisseurs — quitte ensuite à prendre les mesures nécessaires à ce que les faits ne se répètent pas. Il semblerait que la chose soit possible: du moins jusqu'à aujourd'hui, elle l'a été chez nous. Elle pourrait donc l'être ailleurs. Mais ici commence hélas l'utopie: pour cela, il faudrait une entente internationale, qui n'existe pas. Il faudrait que tous les pays prennent les mêmes mesures de précaution, etc., et que les aérodromes de ceux qui ne les prendraient pas soient boycottés. Peut-être est-ce là une vue de l'esprit, comme disait le docteur Philip, et la chose n'est-elle pas possible? En tout cas, la plupart du temps, on a préféré une attitude «ferme», propre à décourager d'éventuels imitateurs — une attitude, si je puis dire, *réaliste*. Mais en face de kamikases, qui n'ont pas du tout les mêmes valeurs que nous; qui manifestement ne sont pas découragés par l'insuccès — et peut-être même sont-ils encouragés, car on ne saurait exclure l'hypothèse selon laquelle ils cherchent le «martyre» bien plus que la satisfaction de leurs

exigences — en face de ceux-là l'attitude «ferme» est inadéquate et mène seulement à la mort d'innocents.

Limites du réalisme; limite d'un certain cynisme politique.

J'y songeais, une fois de plus, en lisant le vieux Keller. Surpris de le voir, dans la guerre de 70-71 et dans les années qui suivent, entièrement du côté de l'Allemagne. Et puis réfléchissant qu'entre la France impériale, et impérialiste, et colonialiste, et l'Allemagne en train de faire son unité, de devenir le Deuxième Reich — un Reich qui comprenait un royaume comme la Bavière, et des «Villes libres», comme Hambourg, Brême et Lubeck; qu'entre Napoléon III et Guillaume I^{er} — voire même entre le Président Mac-Mahon et l'Empereur Guillaume — le vieux démocrate Keller ne pouvait guère qu'incliner du côté de l'Allemagne, comme sans doute beaucoup de nos concitoyens de Suisse allemande, et sans doute encore, bien quelques Suisses romands, qui gardaient en mémoire la guerre qui avait failli éclater en 1860 à propos du rattachement de la Savoie à la France...

Pourtant, au XX^e siècle, dans leur majorité d'abord, dans leur presque totalité ensuite, les

Suisses se trouveront de cœur du côté de la France et contre l'Allemagne de Guillaume II et plus encore de Hitler!

J'inclinerais à croire que le tournant a été le mois d'août 1914 et la violation de la neutralité belge — l'histoire du chiffon de papier! *Not kennt kein Gebot!*

En d'autres termes, la violation de la neutralité belge aurait été, pour plagier un mot célèbre, *plus qu'un crime: une faute!*

En d'autres termes encore, la «Realpolitik», le cynisme politique de Bethmann-Hollweg, de Guillaume II et de l'état-major allemand ont coûté à l'Allemagne la sympathie dont elle jouissait dans l'opinion suisse, et probablement dans l'opinion européenne, et peut-être aussi dans l'opinion américaine — c'est-à-dire, en dernière analyse, sa position de grande puissance et de première grande puissance européenne.

Not kennt kein Gebot: c'est vrai. Nécessité ne connaît pas de loi: exact! Et cette nécessité exigeait que soit respectée à tout prix la neutralité de la Belgique — comme elle exige que tout soit mis en œuvre pour sauver des vies humaines — et tant pis pour les «lois».

J. C.

L'histoire par le petit bout de la lorgnette

«*Mémorial*» des séances du Grand Conseil genevois, deuxième session, cinquième séance, jeudi 11 octobre 1984, soir. Présidence: M^{me} Marie-Laure Beck-Henry.

Séance ouverte à 17 heures. Après les quatre premiers points inévitables, exhortation, personnes excusées, procès-verbaux des précédentes séances, discussion et approbation de l'ordre du jour, la présidente en vient au cinquième point, «Déclaration du Conseil d'Etat et communications». Extrait:

5. Déclaration du Conseil d'Etat et communications.

La présidente. Lors de la sortie du Grand Conseil, une paire de lunettes de soleil a été oubliée à Dampfreux.

Le député que cela concerne est prié de s'adresser au secrétariat pour récupérer son bien.

L'Etat à visage humain

L'homme une machine faillible

Mexico, 19 novembre 1984: des explosions de gaz liquide en chaîne provoquent un incendie géant, dans un «quartier» très «populaire» de l'incontrôlable mégalopole d'Amérique centrale. Le feu et la chaleur pétrifient des centaines de corps, comme autrefois à Pompéi. L'aubaine n'est plus cette fois pour les archéologues, mais pour les photographes des grands magazines internationaux. La presse en parle trois jours, et puis s'en va, du côté de l'Éthiopie, où l'on meurt de faim, pas de chaud.

Bhopal (centre de l'Inde), 3 décembre 1984: une fuite de gaz hautement toxique provoque la plus grande hécatombe chimique «civile» de tous les temps. Les bilans officiels — on sait ce qu'ils valent — dépassent les trois mille morts — sans parler des innombrables aveugles et handicapés à vie. La presse en parle encore, plus de dix jours après la catastrophe; elle se penche sur le réseau de filiales d'Union Carbide à travers le monde, et sur les lieux de production et de stockage du maudit isocyanate de méthyle — à moins qu'il ne s'agisse du phosgène de sinistre mémoire, gaz asphyxiant de la deuxième génération, utilisé dès 1916, après la chlorine et avant le terrifiant gaz moutarde (ypérite).

HASARDS...

Mexico et Bhopal, à deux semaines d'écart: les statisticiens y voient l'une de ces coïncidences livrées par le hasard (non la fatalité), les superstitieux les deux premiers tiers d'une série noire, et les détracteurs de la civilisation industrielle une occasion supplémentaire de dénoncer le péril technologique. Pour ne rien dire des sectaires en tous genres, qui ne manqueront pas d'interpréter ces événements

comme une double et fracassante annonce de la prochaine liquidation du monde — après sauvetage des élus s'entend bien.

Au-delà de ces approches sommaires, il y a bien sûr l'analyse du sens de l'événement, aussi vrai qu'une catastrophe est déraison seulement en apparence. Il y a le début d'analyse venant des syndicats des pays industrialisés, qui dénoncent à juste titre la division internationale du travail, et la concurrence représentée par des installations implantées dans le tiers monde, souvent mal équipées et pas toujours respectueuses des règles de sécurité, ni de la législation sur l'environnement — quand elle existe. Le tout pour se sécuriser, et déclarer qu'à Béziers (Union Carbide) ou Leverkusen (Bayer) toutes les précautions sont prises. Même son de cloche du côté de l'industrie chimique suisse (Ciba-Geigy à Monthey et Union Carbide à Meyrin); beau sujet d'enquête poussée pour presse qui peut (et veut) s'en donner les moyens.

GÉRER LES RISQUES

Nous, on veut bien faire confiance, comme les syndicalistes français ou les écologistes allemands. Après tout, Seveso a bien eu lieu chez Hoffmann-La Roche, mais à l'étranger, n'est-ce pas? Les frais d'indemnisation et autres n'ont-ils pas été payés francs suisses sur l'ongle, pour un total approchant les 800 millions, coûts d'incinération des déchets non compris? Mais laissons là ces sombres considérations d'assureurs et de financiers, qui voient tout par le prisme de la responsabilité civile et des provisions pour risques non couverts.

Reste la notion de risque, justement. Grand maître ès catastrophes technologiques, Patrick Lagadec¹ y a consacré d'importantes réflexions. Pour lui, l'affaire est entendue: la fatalité ne joue aucun rôle, la responsabilité repose tout entière sur l'homme, «responsable dans tous les cas (d'événements désastreux) de bout en bout des phénomènes

déclenchés». Et de démontrer les enchaînements fatals (dans leurs effets, pas dans leur cause finale) qui ont présidé aux catastrophes du siècle écoulé: incendie de l'Opéra-Comique en 1887, naufrage du *Titanic* en 1912, explosion de l'usine de la Badische Anilin à Oppau en 1921, éroulement du barrage de Malpasset en 1959, collision de deux Boeing 747 à Tenerife en 1977 etc., pour ne rien dire des catastrophes écologiques (*Torrey Canyon*, *Amoco Cadiz*, *Minimata*, *Ixtoc-1*, etc.) ni des risques technologiques majeurs survenus sans faire de victimes directes (Harrisburg/Three Mile Island).

A chaque fois, l'insouciance (avant), la désinformation (pendant et après), la panique et les fausses réactions (pendant), l'incompétence (aux différents stades et niveaux) se relaient pour aggraver la panne, élargir la faille, accélérer la dégradation, bref, réduire et finalement perdre le contrôle de l'événement désastreux. Lagadec tient la machine pour capable d'infailibilité, quand elle gouverne seule et se contrôle elle-même. Tout se gâte avec l'intervention de l'homme, synonyme de défaillance, c'est-à-dire de limite (dans la conception, la programmation, la combinaison, etc.), et donc de risque potentiel. Comme le dit Jean-Jacques Salomon: «Une machine peut être infailible, le système homme-machine ne l'est jamais.» Belle leçon d'humilité, que tout ingénieur et technicien devrait se planter au fond de la tête.

Ça ne ressuscitera ni les naufragés, ni les brûlés, ni les gazés. Mais ça peut aider à gérer les risques que nous prenons quotidiennement sur les routes, dans les villes, ou même à table, et plus encore ceux, majeurs, que la civilisation technologique nous fait courir, à notre insu ou grâce à notre aveuglement.

¹ Déjà présenté dans DP. Auteur d'un ouvrage scientifique sur *Le risque technologique majeur — Politique, risque et processus de développement* (Pergamon Press, 1981) et d'une version destinée à un plus large public intitulée: *La civilisation du risque — Catastrophes technologiques et responsabilité sociale* (Le Seuil, 1981).